

COMMISSIE VOOR DE
VOLKSGEZONDHEID, HET
LEEFMILIEU EN DE
MAATSCHAPPELIJKE
HERNIEUWING

van

WOENSDAG 14 JUNI 2017

Namiddag

COMMISSION DE LA SANTE
PUBLIQUE, DE
L'ENVIRONNEMENT ET DU
RENOUVEAU DE LA SOCIETE

du

MERCREDI 14 JUIN 2017

Après-midi

La réunion publique de commission est ouverte à 14.20 heures et présidée par Mme Muriel Gerkens.
De openbare commissievergadering wordt geopend om 14.20 uur en voorgezeten door mevrouw Muriel Gerkens.

01 Question de Mme Kattrin Jadin au vice-premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Économie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur, sur "les effets indésirables du quartz de synthèse dans les plans de travail" (n° 17588)

01 Vraag van mevrouw Kattrin Jadin aan de vice-eersteminister en minister van Werk, Economie en Consumenten, belast met Buitenlandse Handel, over "de ongewenste effecten van synthetisch kwarts in aanrechten" (nr. 17588)

01.01 **Kattrin Jadin** (MR): Monsieur le ministre, début mars, la presse écrite faisait écho des analyses effectuées par un fabricant de cuisines qui utilisait principalement du quartz de synthèse dans le processus de fabrication. Il aurait, par ces recherches, démontré la toxicité, par la présence de métaux lourds, du quartz de synthèse lors d'une utilisation quotidienne du plan de travail ainsi que le risque de contamination des aliments qui sont en contact. J'aurais donc voulu savoir si votre département a pu analyser les arguments avancés par ce monsieur. Dans l'affirmative, envisagez-vous de prendre des mesures?

01.02 **Willy Borsus**, ministre: Madame Jadin, lors d'une utilisation normale de produits, les plans de travail des cuisines peuvent entrer en contact avec des aliments et sont alors considérés comme des matériaux de contact au sens de la loi. Le quartz de synthèse, également appelé quartz reconstitué, se compose de silice cristalline - 70 à 90 % selon les cas -, de résine polymère et de colorants. Il faut savoir qu'un matériau ne conduit pas nécessairement à une libération de ces composantes dans les aliments qu'il contient ou dans les aliments avec lesquels il est en contact. Ce qu'il y a donc lieu de vérifier est cette possible libération de substances vers des denrées alimentaires. Les matériaux qui entrent en contact avec des aliments doivent satisfaire au règlement européen 1935/2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

L'article 3 de ce règlement nous intéresse puisqu'il précise expressément qu'aucun constituant ne peut migrer vers des denrées alimentaires dans des quantités susceptibles de présenter un danger pour la santé du consommateur. Afin de vérifier si ces matériaux ne conduisent pas à un danger inacceptable pour la santé du consommateur, il y aura donc lieu de démontrer que les substances susceptibles de migrer du plan de travail en question vers les éventuelles denrées alimentaires sont, même dans le pire des scénarios, sous contrôle. Si elles ne le sont pas, compte tenu de la composition du quartz synthétique, il y a lieu pour ce fabricant, de prendre en compte le règlement 10/2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires, avec une limite de migration pour un certain nombre de produits: les phtalates, certains métaux lourds, etc. Si un revêtement supplémentaire venait à être apposé sur ce plan de travail, celui-ci devrait satisfaire de plus à un arrêté royal de septembre 2016 concernant les vernis et revêtements destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires. Les tests de migration mentionnés au règlement et l'arrêté royal précité doivent être réalisés par le fabricant afin que celui-ci puisse démontrer que son produit est conforme à la législation en vigueur, à savoir qu'aucune des substances qui le composent ne peut migrer vers des denrées alimentaires dans des quantités

susceptibles de présenter un danger pour la santé humaine, et en particulier les métaux lourds et les phtalates qui en font partie.

En Belgique, tous les matériaux destinés au contact alimentaire doivent tout en haut de la chaîne, être accompagnés d'une déclaration de conformité, que l'on peut solliciter. Un arrêté royal de mai 1992 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires règle ces dispositions, dans lesquelles et à propos desquelles les fabricants, importateurs et vendeurs doivent déclarer que leur produit est bien conforme à la législation. S'il y a une suspicion de problème, nos services sont à disposition pour mener toutes les analyses complémentaires concernant ces conformités.

01.03 Katrin Jadin (MR): Merci monsieur le ministre. Je vois que votre département a pris ce fait très au sérieux, que les précautions ont été prises. Vous m'en voyez rassurée.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

02 Vraag van mevrouw Anne Dedry aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "antibiotica in veevoeder" (nr. 18270)

02 Question de Mme Anne Dedry au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "les antibiotiques présents dans les aliments pour bétail" (n° 18270)

02.01 Anne Dedry (Ecolo-Groen): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, antibiotica in veevoeder is een groot probleem. In Nederland zijn er een aantal recente inspecties geweest die een aantal problemen aan het licht hebben gebracht, zoals verslepen voer: veevoeder vervuild met gemedicineerd voer dat eerder is geproduceerd. Ik had daarvan nog nooit gehoord.

U bent reeds actief geweest met maatregelen om het antibioticagebruik in de veehouderij te beperken. U hebt een koninklijk besluit opgesteld en een convenant met de sector, en u nam ook het goede initiatief om een datacollectiesysteem op poten te stellen.

Wat de gemedicineerde voormengsels betreft, zijn uiteraard extra inspanningen nodig. Het AMCRA had de heel duidelijke doelstelling om die voormengsels tussen 2011 en 2017 te doen dalen met 50 %. Op dit moment, volgens de cijfers van 30 juni 2016, is er echter slechts sprake van een daling van 14,7 %.

Ik heb voor u de volgende vragen.

We zijn nu 2017, hoever staan we met de doelstelling betreffende antibiotica in gemedicineerde voormengsels? Gaat het een beetje beter vooruit? Zullen we die 50 % halen? Dat lijkt mij niet mogelijk, maar ik vraag het u.

Indien we dat halen, is dan uw doelstelling bereikt of legt u de lat dan nog wat hoger voor de toekomst?

Indien niet, waarvoor ik vrees, welke maatregelen plant u dan om de doelstellingen versneld te realiseren?

Ten tweede, worden in België gelijkaardige inspecties van veevoederbedrijven uitgevoerd als in Nederland? Indien ja, met welke frequentie? Hoeveel producenten werden al geïnspecteerd? Welke verslepingpercentages bent u tegengekomen?

Indien niet, wilt u overwegen om ook dergelijke inspecties in te voeren? Met welke frequentie en welke timing?

Ten derde, hebt u maatregelen gepland om het gebruik van andere medicijnen dan antibiotica in veevoeder, bijvoorbeeld ontwormingsmiddelen of pijnstillers, te beperken? Indien ja, welke en met welke timing? Indien neen, waarom niet?

Ten vierde, wij hadden op 2 mei een gedachtewisseling met de heer Andriukaitis, Europees commissaris voor volksgezondheid. Dat resulteerde in twee aanbevelingen voor het omzetten van Europese richtlijnen in een Belgisch wetgevend kader vóór deze zomer. Hoever staat u daarmee? Het is al heel goed weer, dus we zijn al in de zomer. Wanneer zal u de ontwerpen voor dit wetgevend kader voorleggen aan de Kamer van

volksvertegenwoordigers? Hoe staat u als minister tegenover een algemeen verbod op antibiotica in diervoeders?

Tot slot, welke onderzoeken lopen nog betreffende de link tussen medicinale voeders en de gevaren voor de volksgezondheid?

02.02 Minister **Willy Borsus**: Mevrouw Dedry, de strijd tegen antimicrobiële resistentie is een belangrijke uitdaging voor de volksgezondheid. In het kader van het AMCRA, het kenniscentrum inzake antibioticagebruik en resistentie bij dieren, werd een ambitieuze verlagingsstrategie van 50 % op het gebruik van antibiotica voor 2020 opgesteld. Een van de aangewende elementen om dit doel te bereiken, is effectief een vermindering met 50 % van de gemediceerde voeders die antibiotica bevatten vóór eind 2017 ten opzichte van 2011. De beroepsvereniging van mengvoederfabrikanten heeft eind 2016 een vermindering van 36 % vastgelegd. Het doel van een vermindering van 50 % vóór eind 2017 lijkt dus al behaald.

Ten tweede, in België worden de fabrikanten van gemediceerde voeders gecontroleerd door het FAVV. In 2016 werden 34 fabrikanten van gemediceerde voeders geïnspecteerd betreffende hun kruisbesmetting en werd er één non-conformiteit gevonden. Deze vraag betreffende het beheer van kruiscontaminatie wordt beschouwd als een grote non-conformiteit en brengt steeds ten minste een waarschuwing met zich mee en kan leiden tot een pv. In alle gevallen wordt er een herbezoek geprogrammeerd om de oplossing van het probleem te verifiëren.

Overigens voert het FAVV de verificaties van de kruiscontaminatie uit door gerichte bemonsteringen van conventionele voeders. In 2016 werden 339 stalen genomen om de afwezigheid van onacceptabele sporen van coccidiostatica en antibiotica na te gaan met een conformiteitspercentage van 99,7 %.

In België zijn naast antibiotica enkele ontwormingsmiddelen toegelaten als gemediceerde voormengsels voor diervoeders. Deze ontwormingsmiddelen vertegenwoordigen niet dezelfde uitdaging voor de volksgezondheid als de antibiotica, die kunnen leiden tot de ontwikkeling van antibioticaresistentie. Hun risiconiveau wordt evenwel geëvalueerd op het ogenblik dat zij op de markt worden toegelaten.

Ten vierde, ter herinnering, de federale autoriteiten en alle sectorale spelers betrokken bij de vermindering van het gebruik van antibiotica in de dierlijke sector hebben in juli 2016 een conventie afgesloten die een aantal concrete maatregelen vastlegt met het oog op het verminderen van het gebruik van antibiotica. De wetgeving waarin de voorwaarden tot gebruik van medicijnen door dierenartsen en dierverantwoordelijken kaderen, is grondig herzien in 2016. Het nieuwe koninklijk besluit legt strikte voorwaarden vast voor het gebruik van kritische antibiotica bij de producenten van diervoeders en legt een verplichting van registratie op van bepaalde antibioticabehandelingen bij nutsdieren, met de bedoeling bepaalde tendensen te evalueren en gebruiksprofielen van houderijen en dierenartsen vast stellen. Deze maatregelen zijn ook van toepassing op gemediceerde voeders.

Het gebruik van antimicrobiële middelen in de diergeneeskunde is evenwel cruciaal om de diergezondheid te vrijwaren en de veiligheid van de voedselketen te garanderen. De uitdaging bestaat er dus in te komen tot een verantwoordelijk en minimaal gebruik van deze therapeutische middelen.

Als voogdijminister voor diergezondheid heb ik in dit opzicht mijn verantwoordelijkheid genomen. Voortaan zal het gebruik van antibiotica in de diergeneeskunde sterk omkaderd zijn, zelfs sterk beperkt voor de kritisch belangrijke antibiotica, en zal het gebruik ervan nauwkeurig gemeten kunnen worden.

Wat de studies betreft, wordt een groot aantal onderzoeksprojecten die het verbeteren van behandelingen van dierziekten en de strijd tegen antibioticaresistentie beogen, gefinancierd op federaal niveau. Ik houd eraan de projecten Crosscontam en Groupmedipig te vermelden. Deze twee projecten worden gesubsidieerd ten belope van 450 000 euro.

02.03 **Anne Dedry** (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, ik dank u voor uw uitgebreid antwoord. Misschien heb ik het juist gemist, maar wat de vraag over een nieuw wetgevend initiatief betreft, u bent klaar? Het is er? U hebt gesproken over een nieuw, veel strikter KB. Dat is er? U bent daarmee klaar?

02.04 Minister **Willy Borsus**: Ja, als het nodig is. We zullen de resultaten afwachten. Als het nodig is, ben ik klaar met andere maatregelen en een nieuw KB. Als het nodig is.

*Het incident is gesloten.
L'incident est clos.*

03 **Samengevoegde interpellatie en vragen van**

- mevrouw Karin Jiroflée tot de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "het verbod op de chemische substantie glyfosaat voor particulieren en professionelen" (nr. 223)
- de heer Werner Janssen aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de verkoop van glyfosaathoudende producten" (nr. 18052)
- de heer Werner Janssen aan de minister van Sociale Zaken en Volksgezondheid over "de verkoop van glyfosaathoudende producten" (nr. 18053)
- de heer Werner Janssen aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "de verkoop van glyfosaathoudende producten" (nr. 18054)
- mevrouw Nathalie Muylle aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "het glyfosaatrapport" (nr. 18068)
- de heer Werner Janssen aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de verkoop van glyfosaathoudende producten en het Nationaal Actieplan voor de reductie van pesticiden" (nr. 18080)
- de heer Werner Janssen aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de mogelijk nadelige effecten van glyfosaathoudende producten" (nr. 18152)
- mevrouw Leen Dierick aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "het glyfosaatrapport" (nr. 18160)
- mevrouw Kattrin Jadin aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "het nakende verbod op glyfosaat in België" (nr. 18340)
- mevrouw Muriel Gerkens aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de verkoop van glyfosaat op internet" (nr. 18561)
- de heer Werner Janssen aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de houding van België ten aanzien van de Europese Commissie betreffende glyfosaathoudende producten" (nr. 18574)
- mevrouw Anne Dedry aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de vergunning van de Europese Commissie voor glyfosaat" (nr. 18623)

03 **Interpellation et questions jointes de**

- Mme Karin Jiroflée au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale sur "l'interdiction de vente du glyphosate pour les particuliers et les professionnels" (n° 223)
- M. Werner Janssen au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la vente de produits contenant du glyphosate" (n° 18052)
- M. Werner Janssen à la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la vente de produits contenant du glyphosate" (n° 18053)
- M. Werner Janssen à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "la vente de produits contenant du glyphosate" (n° 18054)
- Mme Nathalie Muylle au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le rapport sur le glyphosate" (n° 18068)
- M. Werner Janssen au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la vente de produits contenant du glyphosate et le Plan d'Action National de Réduction des Pesticides" (n° 18080)
- M. Werner Janssen au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "les effets nocifs potentiels des produits contenant du glyphosate" (n° 18152)
- Mme Leen Dierick au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le rapport sur le glyphosate" (n° 18160)
- Mme Kattrin Jadin au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'interdiction prochaine du glyphosate en Belgique" (n° 18340)
- Mme Muriel Gerkens au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la vente sur internet du glyphosate" (n° 18561)
- M. Werner Janssen au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la position de la Belgique face à la Commission européenne en ce qui concerne les produits contenant du glyphosate" (n° 18574)

- Mme Anne Dedry au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'autorisation du glyphosate par la Commission européenne" (n° 18623)

03.01 Karin Jiroflée (sp.a): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, op 27 april kondigde u in de plenaire vergadering aan dat u een verbod plant op de verkoop van herbiciden bestemd voor particulieren, inclusief dus glyfosaat – daarover gaat het hier uiteraard – en met uitzondering van biopesticiden. U drukte ook uw wil uit om het gebruik van pesticiden terug te dringen, het gebruik van alternatieven aan te moedigen en het voorzorgsbeginsel toe te passen. Dat was een zeer bemoedigende stap in de goede richting, waarmee ik zeer blij was, maar enkele vragen blijven daarbij toch nog onbeantwoord.

Kan u ondertussen meer duidelijkheid geven wanneer “binnenkort” is? Meer concreet, vanaf welke datum zullen producten zoals Roundup uit de winkelrekken verdwijnen?

Een andere onbeantwoorde vraag betreft de landbouw. U reageerde nogal verbaasd op mijn aandringen om ook naar een verbod voor professionele gebruikers te gaan. Het is natuurlijk een beetje absurd dat er niet eveneens in de landbouw iets zou gedaan worden of dat er zelfs een verbod zou komen. Terwijl particulieren jaarlijks 41 ton van de stof gebruiken, spuiten onze Belgische landbouwers jaarlijks ongeveer 150 ton. Naast het risico voor de gezondheid van de boer zelf, is er via de landbouw uiteraard ook een risico voor de burger. Als een boer zijn gewassen besproeit met glyfosaat, dringen de chemicaliën in de bodem, belanden ze in het water en blijven er residuen op het gewas achter. Dat verklaart de vaststellingen van de aanwezigheid van glyfosaat in ons voedsel en in ons lichaam. Het voorzorgsprincipe moet dus ook hier worden gehanteerd. Dat wordt volgens ons onvoldoende gedaan via de maatregelen die u aankondigde in het kader van het Nationaal Actieplan voor de reductie van pesticiden, met name via nieuwe beschermingsmaatregelen ten aanzien van woningen, versterkte voorzorgsmaatregelen en een risico-evaluatie.

Dat we niet meer kunnen vertrouwen op de studies die Monsanto heeft ingediend, mag ondertussen duidelijk zijn, ook al beweerde gisteren de Europese commissaris in het Europees Parlement het omgekeerde. Tot bewezen is dat glyfosaat niet schadelijk is, moeten we grootschalig gebruik dan ook verbieden. In datzelfde Europees Parlement is daarvoor gisteren zelfs gepleit door N-VA en CD&V. Multinationals mogen ons beleid volgens ons niet bepalen, wetenschappelijke feiten moeten dat doen.

Er bestaan wel degelijk alternatieven. Er zijn verschillende mechanische alternatieven op de markt om graszoden in het voorjaar te vernietigen. Afhankelijk van de specifieke situatie van de boer, kan ervoor gekozen worden bepaalde elementen zoals schoffelmessen, schijven of rotoreggen aan de machine te bevestigen. Zulke machines kosten weliswaar meer in aankoop, maar het beleid zou, bijvoorbeeld, loonwerkers kunnen stimuleren om zulke machines aan te kopen, zodat niet elke boer apart die investering moet doen.

Er bestaan dus alternatieven om onze landbouw minder afhankelijk te maken van chemische stoffen. De overheid dient landbouwers dan wel voldoende te begeleiden. Een adviseur kan de boer bijvoorbeeld ideeën aanreiken voor alternatieven, zoals in Nederland in het kader van het programma Schoon Water reeds gebeurt. De adviseur kan ook met de boer bekijken of hij al dan niet kiest voor vanggewassen die kapotvriezen in de winter. In het voorjaar zijn die, in tegenstelling tot de grasachtige groenbemesters, die meer werk vragen, immers goed mechanisch te verkleinen tot een werkbaar zaaibed.

Daarnaast moet er, volgens ons, meer onderzoek gevoerd worden naar landbouwpraktijken die chemische en synthetische bestrijdingsmiddelen, zoals glyfosaat, overbodig maken. Het onderzoek moet anticiperen op het landbouwsysteem waar we in de toekomst naartoe willen. Dat moet een systeem zijn dat, enerzijds, zo weinig mogelijk externaliteiten afwendt op de samenleving en, anderzijds, financieel leefbaar is voor de boer.

Bent u, op grond van het voorzorgsbeginsel, ook van plan om voor professionelen een verbod in te voeren? Wordt hierover met de landbouwsector overlegd?

Zult u meer inzetten op onderzoek en begeleiding naar alternatieven?

03.02 Werner Janssen (N-VA): Mijnheer de minister, eind april kwam de discussie omtrent glyfosaathoudende producten opnieuw naar de oppervlakte. Dat gebeurde onder andere door de mogelijke aanpassing van een Europese studie omtrent de nadelige effecten door de producent van het product.

De toelating van de betreffende producten wordt geregeld op drie niveaus. Op Vlaams niveau kondigde uw

ambtgenoot bevoegd voor Leefmilieu aan dat zij minstens een tijdelijk verbod op het huis- en tuingebruik wilde invoeren. Op Europees niveau werd vorig jaar een verlenging van 18 maanden van de vergunning goedgekeurd. De Europese commissaris stelde begin mei dat een Europees verbod op glyfosaathoudende producten niet aan de orde is. Midden mei werd door de Europese Commissie de procedure opgestart met het oog op een verdere vergunning voor de komende tien jaar. Om die redenen heb ik zowel uzelf als uw collega's, de ministers van Volksgezondheid en Leefmilieu, de voorbije maanden aan aantal vragen willen stellen.

Hebt u zelf nog bijkomende studies ontvangen betreffende de effecten van glyfosaathoudende producten? Zo ja, wat waren de conclusies?

Wat is het standpunt van onze federale regering? Bent u in overleg met uw collega's-ministers op de verscheidene niveaus?

Zult u op Europees niveau aandringen op verder onderzoek?

Is een onderscheid tussen de verkoop aan professionele en niet-professionele gebruikers een mogelijkheid?

Een aantal van de vragen werd door u reeds beantwoord in de plenaire vergadering van 27 april jongstleden. U verklaarde te werken aan een Nationaal Actieplan voor de reductie van pesticiden. Eveneens meldde u dat u werkt aan een besluit voor een verbod op het op de markt brengen van verdachte producten. U zou tevens een onderzoek instellen naar de beïnvloeding van de Europese studie door de betreffende producent.

Wanneer denkt u klaar te zijn met het Nationaal Actieplan voor de reductie van pesticiden? Met welke actoren werd er onderhandeld voor het opstellen van dat actieplan?

Wanneer volgt er een besluit voor de verkoop van bepaalde verdachte stoffen? Omvat dat eveneens de glyfosaathoudende producten?

Op welke termijn zult u het belangenconflict bij de Europese Autoriteit voor Voedselveiligheid afronden en wanneer mag het Parlement een rapport verwachten?

Naar aanleiding van de mededelingen van de Europese commissaris en het initiatief van de Europese Commissie om te werken aan een vergunning voor tien jaar, heb ik de volgende vragen.

Bent u in overleg met de actoren op het Europese niveau?

Wat is de Europese Commissie van plan met de glyfosaathoudende producten wanneer de huidige vergunning van achttien maanden afloopt?

Zult u aandringen op een nieuwe, eenvormige en duidelijke studie over de gevolgen? Geeft u daartoe zelf de opdracht of dringt u daarop aan op Europees niveau?

Welk standpunt neemt de Belgische regering in bij de gesprekken tussen de Europese Commissie en de lidstaten over een nieuwe vergunning voor de komende tien jaar?

Zult u overleggen met de bevoegde ministers op deelstaatsniveau over het standpunt dat België daarover zal innemen?

03.03 Katrin Jadin (MR): Madame la présidente, je ne vais pas refaire la même introduction que mes collègues pour ne pas être redondante et vais me cantonner aux questions qui concernent le même sujet.

Monsieur le ministre, j'aurais aussi aimé connaître les obstacles législatifs qui s'opposent à une interdiction générale du glyphosate aux particuliers. Ces obstacles ont-ils déjà été identifiés? Une période de transition de la vente des produits contenant du glyphosate sera-t-elle prévue dans les surfaces commerciales? Que sera-t-il fait du stock des herbicides restant? Quelles seront les prochaines étapes dans les nouvelles mesures que vous comptez prendre? J'ai un peu modifié ma question en fonction de l'actualité.

03.04 Anne Dedry (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, net zoals mijn collega's stel ik mij vragen over de

opvolging van de antwoorden die u in de plenaire vergadering gaf. Ik stel mij ook vragen bij hetgeen u aangekondigd hebt over de inmenging van Monsanto en over de verlenging voor tien jaar.

Mijn inleiding is dus dezelfde als die van mijn collega's. Ik heb daarbij de volgende vragen.

Hoever staat u met het besluit dat u aangekondigd hebt in de plenaire vergadering van 27 april? Wanneer mogen wij het verwachten?

U hebt aan uw administratie gevraagd om de impact van de inmenging van Monsanto te onderzoeken. Hebt u al concrete resultaten van dat onderzoek? Indien ja, wat zijn de resultaten? Indien niet, wanneer mogen wij die dan verwachten?

Welk standpunt zal België innemen in de discussies tussen de lidstaten, ook over de verlenging met tien jaar?

Zult u er namens België bij Europa op aandringen om zoveel mogelijk inspanningen te doen om spelers als Monsanto te bestraffen en om grondige evaluaties te maken van de agentschappen die betrokken zijn bij de inmenging van Monsanto in wetenschappelijk onderzoek?

België zou een brief geschreven hebben aan het Standing Committee over de invloed van Monsanto op de assessments van de EU-agentschappen. U had beloofd dat u dat zou nagaan. Hebt u dat reeds kunnen doen? Zo ja, wat is het resultaat? Zo niet, op welke termijn kunt u dat doen?

03.05 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, nous apprécions l'évolution de certaines positions dans ce dossier, en vue d'aboutir à l'interdiction de la commercialisation de substances contenant du glyphosate. Nous constatons également que des dispositions régionales sont prises.

Je vous avais précédemment interrogé sur la protection des utilisateurs amateurs, qui ne sont pas informés des précautions à prendre ni des risques inhérents à ces produits. Or, quand une interdiction à la vente est décidée, il reste les stocks. Il convient donc de continuer à informer convenablement le consommateur. Vous m'aviez répondu que vous étiez particulièrement attentif aux risques et à une meilleure connaissance de ceux-ci ainsi que des mesures de précaution nécessaires.

J'ai fait le test sur internet. J'ai observé qu'en tapant "achat Roundup", on peut ajouter l'article à son panier mais je ne suis pas allée jusqu'au bout de la procédure d'achat. Sur le produit, rien n'est indiqué au sujet des précautions à prendre et des limitations d'utilisation. Alors que plusieurs dispositions sont prises afin de protéger l'utilisateur particulier, il est préoccupant de voir que tout est accessible n'importe comment via la vente sur internet.

Monsieur le ministre, de quels outils disposez-vous à cet égard? Avez-vous engagé des moyens?

Tout récemment, la Commission européenne a relancé la procédure d'autorisation du glyphosate, tandis que le Parlement européen souhaite obtenir de la Cour de justice européenne l'accès aux études de Monsanto qui ont servi à l'Agence européenne. Quelles sont les réactions des États membres à cet égard?

03.06 Minister Willy Borsus: Beste collega's, zoals ik al meerdere malen gezegd en geschreven heb, ben ik altijd zeer waakzaam geweest en zal ik dat blijven met betrekking tot de risico's die de gewasbeschermingsmiddelen kunnen inhouden. Toen het internationaal centrum voor kankeronderzoek IARC in juli 2015 een studie publiceerde die tot de conclusie kwam dat glyfosaat mogelijk kankerverwekkend is voor de mens, heb ik deze conclusie zeer ernstig genomen en heb ik aan mijn administratie onmiddellijk gevraagd om dit dossier aandachtig op te volgen.

In november 2015 heeft de EFSA, die het advies van de IARC heeft bestudeerd, volgehouden dat het weinig waarschijnlijk is dat glyfosaat kankerverwekkend is voor de mens. Op 15 maart 2017 heeft het Europees Agentschap voor chemische stoffen dit advies van de EFSA bevestigd.

J'ai bien entendu les déclarations que le commissaire européen a formulées hier. Cependant, les révélations parues suite à des décisions judiciaires aux États-Unis, d'après lesquelles certaines études, sur lesquelles se base l'EFSA (European Food Safety Authority), n'ont pas été objectives ou ne l'auraient pas été, doivent éveiller notre attention, tout comme les informations diffusées à la suite de la communication de mails dans

le cadre du dossier Monsanto Leaks.

Je m'exprime au conditionnel, dans l'état actuel de nos connaissances. Il s'agirait au moins de deux études publiées qui auraient fait l'objet de tentatives d'influence.

J'ai immédiatement sollicité mon administration pour procéder de façon urgente à un examen de l'impact de ces éléments. J'ai aussi demandé à mon administration de vérifier si la présence ou l'absence d'autres études similaires pourrait être susceptible de modifier son opinion.

Ce rapport de mon administration, qui m'a été remis ce 4 mai, m'a informé que, a priori, les informations diffusées concernant ces études, ces tentatives d'influence ou ces influences sur ces études n'auraient pas eu d'effet sur les conclusions des évaluations menées par les autorités.

De façon à ce qu'il ne subsiste aucun doute, j'ai demandé à la Commission européenne d'entamer ces recherches de façon à faire toute la lumière sur cette affaire et particulièrement sur le fait que les études menées au niveau européen auraient pu être influencées dans leurs conclusions.

Suite à cela, l'EFSA m'a répondu que, concernant ce dossier, les articles publiés établissaient des liens évidents avec un certain nombre d'intervenants, que les déclarations d'intérêts permettaient aux autorités européennes d'être très vigilantes quant à cette situation. La conclusion de l'EFSA mentionnait très clairement que les différents éléments mis en lumière par ces révélations médiatiques n'auraient pas eu d'influence non plus sur l'avis rendu par l'EFSA. Les conclusions de mon administration et de l'EFSA concordent donc.

Plus récemment, nous avons reçu de nouvelles communications.

De pers maakte recent gewag van een brief, verzonden door professor Portier, toxicoloog en voormalig directeur van meerdere Amerikaanse federale onderzoeksinstituten, aan de voorzitter van de Europese Commissie. Op basis van zijn analyse bracht hij hem op de hoogte van het feit dat, ik citeer, "zowel EFSA als ECHA er niet in geslaagd is alle statistisch significante gevallen te identificeren van een verhoging van de incidentie van kankers in studies die reglementair gevoerd werden op knaagdieren".

Concrètement, le professeur Portier, ancien directeur, écrit à la Commission pour dire que les deux agences européennes n'ont pas pu identifier tous les cas statistiquement significatifs d'augmentation de cancers dans les études menées sur les rongeurs.

Une nouvelle fois, j'ai écrit à la Commission pour demander qu'elle me fasse part de sa position concernant ces affirmations inquiétantes en ce qui concerne cette récente communication du professeur Portier. Je dois recevoir prochainement réponse en l'espèce de la Commission.

En marge de ces déclarations, des voix de plus en plus nombreuses s'interrogent sur la maîtrise par les États membres de la façon dont l'EFSA constitue sa base documentaire et rend ses avis. Même si elle est indépendante, l'EFSA est tenue par les dispositions des règlements pesticides qui stipulent quels sont les éléments qui doivent se trouver dans un dossier pour une substance active. Par ailleurs, ces règlements déterminent la méthodologie à suivre lors de l'évaluation du dossier.

On le sait, le dossier est compilé par le producteur, par le demandeur. Il est ensuite soumis à l'évaluation d'un État membre rapporteur qui a été désigné par la Commission européenne pour effectuer ce rapport. Le rapport de cet État membre est envoyé à l'EFSA qui organise alors une révision par l'ensemble des pairs de cette évaluation et qui, ensuite, rédige ses conclusions.

L'EFSA offre aux États membres la possibilité de faire des commentaires dans ce processus tant sur le rapport d'évaluation initial de l'État membre rapporteur que sur les projets de conclusions. Je crois pouvoir dire à cet égard que la collaboration entre la Commission européenne, les États membres, l'EFSA et l'Agence est donc très intense et très nourrie.

Dat wil niet zeggen dat ik pleit voor een status quo inzake de methode voor de evaluatie van gewasbeschermingsmiddelen. Naar aanleiding van die affaire zijn er misschien fundamentele vragen gerezen over die methode. De ongerustheid die aan de basis ligt van die vragen, moet ernstig genomen worden. In die context hebben de Duitse autoriteiten de organisatie aangekondigd in de herfst, dus in het

tweede deel van dit jaar, van een internationale workshop die zich zal buigen over deze nijpende kwesties, zoals de financiering van de studies over gewasbeschermingsmiddelen en de manier waarop rekening wordt gehouden met de gepubliceerde wetenschappelijke literatuur. Ik steun dat Duits initiatief en ik heb aan mijn administratie gevraagd om er volledig aan mee te werken.

Een autoriteit moet altijd durven zijn manier van werken in vraag te stellen en erover waken een antwoord te bieden op wetenschappelijke vragen en ook op maatschappelijke verwachtingen. Ik ben van plan om mij te baseren op die gedachte om aan de Commissie te vragen de manieren te bekijken waarop ervoor gezorgd kan worden dat de studies transparanter en betrouwbaarder zijn, dat de onafhankelijke basis van de evaluaties gewaarborgd wordt en dat het vertrouwen van het publiek wordt verhoogd.

En ce qui concerne la participation des Régions, vous connaissez tout d'abord la répartition des compétences en ce qui concerne les usages des produits phyto ainsi que l'autorisation de mise sur le marché. Nous avons aujourd'hui une situation qui, en ce qui concerne l'usage amateur, est contrastée, compliquée, avec des décisions d'interdiction intervenues en Wallonie et à Bruxelles pour les usages amateurs et avec l'annonce d'une suspension d'autorisation pour les usages amateurs faite en Flandre. Nous parlons bien ici des usages amateurs.

En ce qui concerne la mise sur le marché, compétence fédérale, nous avons ici l'annonce d'une interdiction de mise sur le marché.

On a donc un modèle belge de répartition des compétences, avec des situations qui ne sont pas exactement les mêmes de Région à Région et, par ailleurs, une partie de la compétence qui est fédérale. C'est un paradoxe, qui voudrait pouvoir interdire l'utilisation de produits tout en permettant la commercialisation ou l'inverse: interdire la commercialisation de produits dont l'usage serait toujours possible.

Il convient évidemment pour les particuliers et compte tenu des possibilités d'achat sur internet et aussi, madame Jadin, des exigences des professionnels, des commerçants, des jardinerie et d'autres opérateurs d'avoir une ligne très claire, une concertation entre les différents acteurs, afin d'être cohérents concernant tant les interdictions que le moment des interdictions amateurs – j'insiste, amateurs - complètes sur l'ensemble de la décision et sur l'ensemble du territoire.

En ce qui concerne, par ailleurs, la participation des Régions au processus de décision relatif au glyphosate, le cadre légal belge ne prévoit pas que les Régions soient directement impliquées dans le processus de décision au niveau de l'Union européenne. Il s'agit, en effet, d'une compétence fédérale. Cependant, les Régions sont toujours informées des décisions qui se préparent au niveau européen. Au niveau national, les Régions sont représentées au sein du comité d'agrément des pesticides à usage agricole ou horticole.

Ce comité d'agrément donne des avis au sujet des demandes d'autorisation des produits phytopharmaceutiques en Belgique.

Enfin, comme vous l'avez relevé, au mois de mai, le commissaire européen a annoncé une proposition de renouvellement de 10 ans de l'autorisation de la substance glyphosate. Et il vient encore de le faire! Le rapport final de l'ECHA est attendu pour la fin de ce mois.

Un premier projet de texte serait mis à la disposition des États membres avant la réunion de juillet. Au cours de cette réunion, les États membres auront l'opportunité de donner leur opinion, afin de pouvoir mener les discussions. Le vote arriverait après les vacances d'été.

Dès lors, en ce qui concerne ce rapport européen, j'attendrai, bien évidemment, de disposer du rapport final de l'ECHA, étant donné toutes les questions que j'ai posées à la Commission, avant de prendre attitude de façon globale et transversale.

Op 27 april jongstleden heb ik aangekondigd – en ik bevestig dit – dat ik van plan was om maatregelen te nemen die zullen leiden tot een vermindering met meer dan de helft van het aantal producten dat beschikbaar is voor particulieren. De maatregelen maken onder andere deel uit van het federaal reductieplan voor pesticiden 2018-2022. Zij zijn gebaseerd op het gezond verstand en op het voorzorgsbeginsel. Ze beperken zich bovendien niet tot de producten die veel media-aandacht krijgen zoals glyfosaat of de neonicotinoïden. Wat mij betreft, heb ik mijn oordeel altijd gebaseerd op wetenschappelijke adviezen, op een rigoureuze en analytische manier. Tevens heb ik altijd gepreciseerd dat ik niet zou aarzelen om bij de minste twijfel mij te laten leiden door het voorzorgsbeginsel. Daarom heb ik ook onlangs

verboden om producten die de mix van glyfosaat en de formuleringshulpstof taloamine bevatten, op de markt te brengen.

Ik zal, zoals aangekondigd in het federaal reductieplan voor pesticiden, binnenkort bepalingen voorstellen die het op de markt brengen en dus het gebruik verbieden van herbiciden voor particulieren, behalve biopesticiden of stoffen met een laag risico en basisstoffen. De maatregelen met betrekking tot herbiciden zijn dus globaal en niet verbonden aan een specifiek product. Zij zijn gerechtvaardigd door ons voornemen om het gebruik van pesticiden terug te dringen en om ons voor het gebruik ervan te behoeden, indien ze niet onontbeerlijk zijn.

Ik zal ook de CMR2-producten verbieden voor particulieren, de fungiciden en de insecticiden met andere woorden, die ervan verdacht worden carcinogene, mutagene en reprotoxische effecten te hebben. Tot op heden waren enkel de producten die zeer of verondersteld carcinogeen, mutageen of reprotoxisch waren, verboden voor particulieren. Het gaat hier om een vermindering van het aantal producten op grond van het voorzorgsbeginsel, waarbij het bijzondere geval van het gebruik door een amateurpubliek, dat daartoe niet is opgeleid, in overweging werd genomen.

Het nieuwe federale reductieplan voor pesticiden zal eind dit jaar in werking treden. Onmiddellijk na de goedkeuring ervan zal ik de procedures kunnen opstarten voor de intrekking van de toelatingen voor de betrokken herbiciden voor particulieren.

Un amateur n'est pas formé comme un professionnel puisque les professionnels doivent disposer d'une phytolice pour pouvoir acheter, diffuser ou utiliser des produits phytosanitaires. On sait que ces exigences en matière de phytolices sont rigoureuses. En outre, les exigences d'autorisation de mise sur le marché sont différentes suivant qu'on soit professionnel ou amateur. Je tiens les éléments techniques à votre disposition.

Par ailleurs, je souhaite continuer à travailler à encourager – j'ai visité un certain nombre d'entreprises à cette fin – le développement d'alternatives à faibles risques afin notamment d'élargir la palette des produits dont l'usage est non risqué ou peu risqué tant pour les particuliers que pour les professionnels. L'évolution est en marche même si, dans certains cas, elle nécessite encore un peu de temps.

Vous l'aurez observé: réduction des produits, nouvelles mesures pour les professionnels dans le cadre du Plan fédéral de réduction des pesticides, nouvelles dispositions restrictives d'utilisation, de recul par rapport aux habitations, de circonstances d'utilisation pour les professionnels, interdiction pour les particuliers élargie à d'autres produits (les CMR2), interrogation au niveau européen à la suite des révélations de tentatives d'influence ou de contributions comme celle du professeur Portier, vérification auprès de notre administration des influences, soutien de la démarche allemande de révision du processus d'autorisation.

Vous pouvez constater que, dans ce dossier, nous sommes dans la phase offensive en veillant, bien sûr, à avoir un regard sur des nécessités de certains secteurs, mais en nous engageant résolument, dans le cadre de chacun des volets, dans une forme de gestion différente de notre environnement avec, surtout, pour priorité la préservation de la santé publique. Vous ne serez pas et je ne serai pas de ceux qui auront été, un instant, inattentifs dans des dossiers de cette nature.

03.07 Karin Jiroflée (sp.a): Mijnheer de minister, bedankt voor uw bijzonder uitgebreid antwoord. Zoiets doet ons altijd plezier. U stelt dat een aantal omstreden studies geen invloed zouden gehad hebben op de Europese voorstellen. Daarna verliest u zich in een aantal bureaucratische procedures, die u aan de man probeert te brengen. U zegt tegelijkertijd ook dat er toch diverse elementen zijn die tot voorzichtigheid moeten leiden.

Wij zijn ervan overtuigd dat diverse elementen wijzen op een onduidelijke uitslag van de studies, op onzekerheid. U stelt ook dat het Duitse initiatief meer elementen in een studie wil brengen. Dat u dit wilt steunen, is goed. Wij denken echter dat het toch nodig is om het voorzichtigheidsprincipe veel sneller in te lassen. De Commissie wil met tien jaar verlengen, zo heb ik begrepen. Ook op dat vlak wenst u te wachten. Wat ons betreft, is wachten geen optie.

Wat ik in uw uiteenzetting positief vind, is dat u enkele stappen iets concreter benoemt. Dat is een goede zaak, al vind ik dat het veel te lang duurt. Laat ik samenvattend zeggen dat u zeer voorzichtige stappen in de goede richting zet. Naar ons aanvoelen gaat het echter, wanneer wij praten over particulieren, veel te traag.

Wat professionelen betreft, blijft u zelfs nog vager. Wij kunnen ons, naar aanleiding van uw antwoord, geen beeld vormen van de aanpak die u wil toepassen. Nochtans bent u voor een aantal elementen bevoegd.

Ik zou op elk van uw argumenten kunnen ingaan, maar dat zal ik hier niet doen. Ik wil benadrukken dat het voorzorgsprincipe het allerbelangrijkste is. Wat mij betreft, wordt dit alles op veel te lange termijn bekeken.

Wat professionelen betreft, is alles zeer onduidelijk. Vandaar dienen wij dan ook een motie in die allereerst vraagt om het verbod voor particulieren sneller uit te vaardigen. Wij vragen ook dat u overlegt met de landbouwsector om een en ander te bekijken.

Ik benadruk nogmaals: als de landbouwsector niet of veel minder wordt betrokken, zoals ik meen te begrijpen uit uw antwoord, dan zijn we nergens met dat verbod voor particulieren. Om die reden staat in onze motie om in samenwerking met de professionelen te bekijken op welke manier men heel snel vooruitgang kan boeken in deze zaak en uiteindelijk tot een verbod kan komen. Volgens ons moet ook in samenwerking met u worden besproken welke steun de professionelen daarvoor nodig hebben. U zal daarvoor de nodige initiatieven moeten nemen. Het onderzoek naar ecologisch verantwoorde alternatieven voor glyfosaat in de landbouw zou volgens ons, in samenwerking met de Gewesten, een behoorlijke snelheidsboost mogen krijgen. Om die reden dien ik deze motie in, mijnheer de minister.

In elk geval hartelijk dank voor de duidelijke stand van zaken.

03.08 Werner Janssen (N-VA): Bedankt voor uw uitgebreid antwoord, mijnheer de minister. Voor diegenen die pleiten voor een algeheel verbod en voor de mensen die denken dat er geen verbod moet komen, heb ik de volgende bedenking. Het is wraakroepend dat er studies gedaan werden en dat zij die een verbod willen daaruit concluderen dat glyfosaat mogelijk kankerverwekkend zou zijn, terwijl zij die geen verbod willen, zeggen dat dit weinig waarschijnlijk is.

Het is zeer ver gekomen dat wij niet tot een eensluidend advies kunnen komen. Wij kunnen onderzoeken of het middel kankerverwekkend is. Laat het uitpluizen door een onafhankelijke organisatie, het liefst zo snel mogelijk, zodat wij eindelijk zeker zijn. Ik blijf erbij dat wij niet kunnen bepalen of het al dan niet kankerverwekkend is. Dat stoort mij heel erg.

Is er invloed geweest vanuit de sector op de al uitgevoerde onderzoeken? De ene zegt dat er wel invloed uitgeoefend werd, de andere zegt het omgekeerde. Wie moeten wij uiteindelijk geloven? Wij moeten dan maar voortgaan op wat u gezegd hebt. In de herfst van 2017 zal er dus een internationale workshop plaatsvinden. Laten we dan maar opnieuw hopen dat die workshops neutraal en betrouwbaar zijn, zodat wij de juiste conclusies kunnen trekken.

Wij zijn zeker nog niet aan het einde van ons Latijn. Er zullen in de komende maanden nog veel vragen gesteld worden. Ik moet mij wel bij u aansluiten, mijnheer de minister, wanneer u zegt dat wij tot eind juli zullen moeten wachten voor er besluiten komen. In september of oktober zullen wij met de Belgische overheid dan definitieve besluiten moeten nemen.

03.09 Katrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses circonstanciées. Elles témoignent du fait que vous prenez ce problème de santé très au sérieux. Il faut s'interroger sur la pertinence des avis prononcés quant à son impact réel sur la santé. J'entends que d'autres études devront encore être réalisées, puisque les experts interrogés n'arrivent pas aux mêmes conclusions. Il est donc important d'éclaircir les choses!

Quand la Commission européenne aura des résultats définitifs, il faudra en discuter pour l'ensemble de notre pays, car certaines Régions l'interdisent et d'autres pas tout à fait. Il est vrai que pour certaines, ce dossier revêt une importance symbolique.

Prenons ce cas au sérieux, prenons le temps de faire des analyses et des expertises les plus neutres possible avant d'adopter une position ferme! J'entends que ce sera fait pour le mois de septembre.

03.10 Anne Dedry (Ecolo-Groen): Mijnheer de minister, dank u wel voor uw uitgebreid antwoord. Bij mij wekt u de indruk dat u een eerder ambivalente houding aanneemt. Aan de ene kant bent u nogal mild in uw argumenten die te maken hebben met de Monsanto Papers en de manipulatie van onderzoeken die niet onafhankelijk zouden zijn. Daar geeft u nogal wat argumenten die het voordeel van de twijfel in de verf

moeten zetten. Daartegenover is er uw eigen beslissing op basis van het voorzorgsprincipe, die u in de plenaire vergadering hebt aangekondigd. U hebt die wat concreter gemaakt met uw besluit om een aantal producten te verbieden. Daar bent u dus wat kordater. Ik vind het echter ambivalent dat u zo erg meegaat met diegenen die in twijfel trekken dat er daar echt wel een invloed geweest is of dat die invloed tot andere resultaten zou hebben geleid in die studies.

Wat het Duitse initiatief betreft, allemaal goed en wel, daar kan ik natuurlijk helemaal niets op tegen hebben. Ik kan het alleen maar toejuichen, zeker omdat het juist om aanbevelingen zal gaan inzake transparantie en onafhankelijkheid van dergelijke studies. Het komt echter ook enigszins over als tijd kopen die niet meer nodig is. Ik meen dat de puzzelstukken eigenlijk allemaal al lang bekend zijn. Voor mij gaat dit te traag en blaast men een beetje warm en koud tegelijk.

03.11 Muriel Gerrens (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je suis quand même étonnée de l'espèce de mansuétude qui pourrait être exprimée à l'égard de Monsanto ou des agences officielles chargées des études. Selon vous, leurs tentatives d'influer sur celles-ci n'ont pas porté à conséquence. Or, je rappelle que prévaut une exigence d'indépendance et de publicité des conflits d'intérêts. En l'occurrence, le FSA estime, comme nous, que tous les chercheurs ne les ont pas rendus publics. Si nous ne prenons pas de mesures chaque fois qu'apparaît une tentative d'influence, nous serons constamment confrontés à une défiance produite par l'absence de transparence ainsi qu'à des risques accrus. Dès lors, toute volonté d'influer sur les études et, partant, de tromper doit être sanctionnée à l'échelle européenne.

S'agissant de la protection du consommateur, je ne puis que partager votre avis. Il convient, en effet, d'y veiller en faisant preuve de cohérence, qu'il s'agisse de vente réelle ou par internet. Mais votre réponse manque de précision. Comment envisagez-vous d'agir en vue d'informer correctement les consommateurs en l'absence d'interlocuteur susceptible de les renseigner sur les précautions à prendre? C'est pourquoi je considère que vous devez affiner les dispositions que vous envisagez à cet effet.

Pour le reste, je partage l'idée qu'il faut se diriger rapidement vers une interdiction de ces substances et de les remplacer par une solution alternative.

Moties Motions

La **présidente**: En conclusion de cette discussion les motions suivantes ont été déposées. Tot besluit van deze bespreking werden volgende moties ingediend.

Une motion de recommandation a été déposée par Mme Karin Jiroflée et est libellée comme suit:

"La Chambre,
ayant entendu l'interpellation de Mme Karin Jiroflée
et la réponse du ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture, et de l'Intégration sociale,
demande au gouvernement

- de décréter dans les plus brefs délais (l'année prochaine étant du long terme) l'interdiction annoncée du glyphosate pour les particuliers,
- d'examiner, en concertation avec le secteur agricole, comment on peut parvenir au plus vite à une interdiction pour les professionnels également,
- d'examiner, en concertation avec le secteur agricole, l'aide dont les agriculteurs ont besoin pour se reconverter à des alternatives au glyphosate,
- d'accélérer la recherche d'alternatives écologiques raisonnables au glyphosate dans l'agriculture, en collaboration avec les Régions."

Een motie van aanbeveling werd ingediend door mevrouw Karin Jiroflée en luidt als volgt:

"De Kamer,
gehoord de interpellatie van mevrouw Karin Jiroflée
en het antwoord van de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie,
verzoekt de regering

- zo snel mogelijk het aangekondigde verbod op glyfosaat uit te vaardigen voor particulieren. Volgend jaar is een lange termijn,
- in overleg met de landbouwsector te bekijken hoe er ook voor professionelen zo snel mogelijk een verbod

kan komen,

- in overleg met de landbouwsector te bekijken welke ondersteuning boeren nodig hebben om over te schakelen op alternatieven voor glyfosaat,
- het onderzoek naar ecologisch verantwoorde alternatieven voor glyfosaat in de landbouw te versnellen, in samenwerking met de Gewesten."

Une motion pure et simple a été déposée par Mme Katrin Jadin.

Een eenvoudige motie werd ingediend door mevrouw Katrin Jadin.

Le vote sur les motions aura lieu ultérieurement. La discussion est close.

Over de moties zal later worden gestemd. De bespreking is gesloten.

04 Question de Mme Véronique Caprasse au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'allègement des charges administratives pour les CPAS dans le cadre de l'application de l'article 60" (n° 18927)

04 Vraag van mevrouw Véronique Caprasse aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de verlichting van de administratieve lasten voor de OCMW's in het kader van een artikel 60-tewerkstelling" (nr. 18927)

04.01 Véronique Caprasse (DéFI): Monsieur le ministre, "Ce gouvernement a l'ambition de fournir le service le plus performant et de la meilleure qualité possible au meilleur coût. À cet effet, il simplifiera ses structures, innovera constamment, placera l'orientation-usager au centre de ses processus, recrutera les meilleurs talents, veillera à l'efficacité des coûts et à des prélèvements publics réduits. Pour ce faire, les administrations utiliseront au maximum les nouvelles TIC".

Je viens de vous citer un extrait de l'accord de gouvernement auquel je souscris pleinement, tout comme je souscris au principe *only once* qui vise à faciliter la vie des entreprises en leur évitant - je cite à nouveau votre accord: "de transmettre des informations déjà en possession des autorités publiques fédérales". Cet excellent principe devrait à mon sens s'appliquer également pour les administrations. Or, il me revient que ce n'est pas toujours le cas et certainement pas dans le cadre de la nouvelle procédure "ombuds" que les CPAS doivent suivre pour mettre en oeuvre la mesure dénommée "article 60 § 7". Pour rappel, cette mesure consiste à proposer un emploi pour une durée déterminée en vue d'ouvrir le droit aux allocations de chômage. C'est l'ONEM qui doit fournir aux CPAS une estimation du nombre de jours de travail nécessaires. À cette fin, l'office utilise un formulaire dans lequel il demande aux CPAS de transmettre par papier le passé professionnel de l'intéressé. Or, ces données sont connues par la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale.

Ce simple exemple de complication m'amène à vous demander si l'allègement des charges administratives qui pèsent de plus en plus sur les CPAS en raison de la diversification des missions qui leur sont confiées fait bien partie de vos priorités. Avez-vous fixé des objectifs à votre administration en ce sens? Existe-t-il par exemple au moins une analyse d'incidence de la charge administrative pour chaque nouvelle disposition prise impliquant les CPAS? Dans ce cas précis de l'article 60, serait-il possible de prévoir une consultation "en direct" de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale? Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

04.02 Willy Borsus, ministre: Madame la députée, merci pour ce rappel d'un passage important de l'accord de gouvernement. Depuis la dernière réforme de l'État, la mise en oeuvre de l'article 60 § 7 relève, comme vous le savez, de la compétence des Régions. Toutefois, les objectifs de cet article 60 § 7 de la loi organique des CPAS restent les mêmes. Avant tout, cette mesure vise à favoriser l'expérience professionnelle, permettant une intégration par le travail. Cette mesure permet ensuite d'aider le bénéficiaire à justifier une période de travail minimale lui permettant, si besoin est, d'obtenir le bénéfice plus complet ou le bénéfice tout court, de certaines allocations sociales, et notamment de l'allocation de chômage. C'est dans ce dernier cadre que s'inscrit votre question.

Avant d'octroyer un contrat relevant de l'article 60 § 7 à un de ses bénéficiaires, le CPAS doit connaître le nombre de jours de travail restants nécessaire pour permettre d'ouvrir le droit aux allocations de chômage. Jusqu'il y a peu, vous aviez raison: il n'y avait pas de procédure fixe permettant l'accès à ces informations. Des échanges d'informations sur papier, donc non structurés, pouvaient avoir lieu entre les CPAS et l'ONEM. Mais en concertation avec l'ONEM, mon administration, le SPP Intégration sociale, a communiqué, le 30 avril 2017 à l'ensemble des CPAS une nouvelle procédure unique et standardisée. C'est donc tout récent.

Cette nouvelle procédure permet désormais que l'échange de données soit effectué directement entre les CPAS et l'ONEM. Il s'agit cependant, je vous le concède, d'une procédure qui reste encore provisoirement sous format papier. Elle a pourtant cette fois le mérite d'être unique, et d'impliquer l'ensemble des bureaux de l'ONEM et des CPAS, ce qui n'était pas le cas précédemment.

Il faut, comme vous le soulignez très justement, continuer à diminuer la charge administrative qui repose sur les CPAS. C'est pourquoi mon administration s'est déjà mise en contact avec l'ONEM et la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale, la BCSS, afin d'obtenir un flux électronique de consultation pour les CPAS, leur permettant d'obtenir ces informations de manière plus facile et plus rapide. Cependant, il s'avère que ce flux nécessite un certain nombre de travaux. Ce n'est pas simple à développer, car la réglementation pour l'ouverture des droits au chômage est, comme vous le savez, assez complexe. Elle doit être envisagée au cas par cas.

Pour plus d'informations sur ce volet chômage, je me permets de vous inviter à solliciter mon collègue Kris Peeters. De manière plus générale, dans un certain nombre d'autres dispositions, nous mettons en place des flux de communication avec l'Office des Étrangers et entre les CPAS eux-mêmes, de manière à ce que, dans un maximum de situations, on puisse réduire la charge administrative. Effectivement, le temps administratif est du temps que les CPAS ne peuvent consacrer à d'autres tâches importantes pour eux.

04.03 Véronique Caprasse (DéFI): Je vous remercie pour ces réponses constructives, monsieur le ministre. Il est clair qu'il doit s'agir de priorités dans tous les secteurs, que ce soit vis-à-vis des CPAS qui sont débordés ou autres. Simplifier la charge administrative, supprimer le papier tant que possible. J'entends que vous êtes sur la bonne voie. Continuez comme ça. Nous nous adresserons à Kris Peeters parce que j'ai aussi, pour d'autres thèmes, quelques problèmes de lenteurs et de complications administratives pour répondre à des questions urgentes.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

05 Questions jointes de

- **Mme Muriel Gerkens au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux" (n° 18046)**

- **Mme Rita Gantois au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "l'arrêt du Conseil d'État concernant l'échardonnage" (n° 19122)**

05 Samengevoegde vragen van

- **mevrouw Muriel Gerkens aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de bestrijding van voor planten en plantaardige producten schadelijke organismen" (nr. 18046)**

- **mevrouw Rita Gantois aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "het arrest van de Raad van State inzake de distelbestrijding" (nr. 19122)**

05.01 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, un avis du Comité scientifique de l'AFSCA porte sur un projet d'arrêté royal relatif à la lutte contre la cirse des champs. Ce projet d'arrêté royal semblait circonscrire l'échardonnage à la seule cirse des champs dans les parcelles agricoles et les bandes tampons adjacentes. L'avis du Comité scientifique va plus loin et demande d'étendre la destruction à trois autres espèces de chardons et ce, sur tout le territoire, à l'exception des réserves naturelles et des zones protégées. Or, ce projet d'arrêté royal ne sera pas applicable en Flandre car celle-ci a abrogé la loi du 2 avril 1971 relative à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux.

En d'autres termes, la réglementation fédérale ne s'appliquerait que sur le sol wallon. Compte tenu des compétences wallonnes en matière de protection de la nature et d'environnement - dont la lutte contre l'usage des pesticides mais nous disposons aussi d'un plan national de lutte contre les pesticides -, pourriez-vous clarifier les raisons qui ont présidé à la mise en place d'une telle réglementation fédérale et ce, d'autant que dans ses consignes de destruction, l'AFSCA préconise la coupe et l'utilisation de pesticides?

Ensuite, sur le fond, le projet d'arrêté royal, s'il suit l'avis du Comité scientifique de l'AFSCA, risque d'avoir des effets désastreux sur la biodiversité et sur la survie de certains butineurs. Il est vrai que ces chardons sont particulièrement nécessaires à leur alimentation et à leur survie.

Quelle procédure allez-vous mettre en place pour protéger cette biodiversité, notamment celle qui concerne les chardons dont, rappelons-le, la réglementation concernant la lutte est issue d'un temps où les travailleurs se blessaient dans les champs en récoltant le lin. Aujourd'hui, les machines les remplacent.

Cela m'amène à vous demander quel est l'intérêt que vous identifiez et qui exige de conserver inscrit dans notre droit la loi du 2 avril 1971 relative à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux.

Quelles sont les raisons pour le maintien, aujourd'hui, de l'arrêté royal du 19 novembre 1987 qui conduit à obliger les propriétaires des terrains à éliminer les chardons?

Enfin, monsieur le ministre, si le projet d'arrêté royal relatif à la lutte contre la cirse des champs est maintenu, comment le conciliez-vous avec l'arrêt du Conseil d'État du 9 mars dernier allant dans le sens d'une consécration d'une compétence essentiellement régionale - la Flandre ayant d'ailleurs supprimé la loi de 1971?

05.02 Willy Borsus, ministre: Madame Gerkens, en cette période d'examens pour les étudiants, si on voulait vraiment poser une question difficile à un étudiant en droit, on pourrait lui demander de faire l'état des lieux de la situation juridique en matière d'échardonnage en Belgique!

Pour l'instant - on a fait simple dans notre pays! -, les compétences en matière d'échardonnage relèvent en partie de l'autorité fédérale et en partie des Régions. L'autorité fédérale est compétente en ce qui concerne la prise de mesures phytosanitaires sur et autour des parcelles agricoles en vue de protéger la production agricole. Cela fleure bon le passé! L'échardonnage éventuellement d'autres zones, telles que les zones vertes naturelles et publiques est une matière régionale. Vous avez observé, comme moi, qu'il se peut que ces zones s'enchevêtrent, se touchent, etc., et combien cela doit être simple à appliquer!

Conformément à l'article 6, § 1.5 de la loi spéciale du 8 août 1980, célèbre dans notre pays et relative à la réforme de nos institutions, en matière d'agriculture sur la totalité du territoire belge, l'autorité est fédérale et donc uniquement compétente pour la fixation des normes et le contrôle en vue d'assurer la sécurité de la chaîne alimentaire. Cela porte sur l'élimination des organismes nocifs pour les végétaux et les produits végétaux, y compris, par conséquent, les plantes dont la propagation doit être limitée sur et autour des parcelles agricoles afin de protéger la production agricole. Cela fut également confirmé par l'accord de la Conférence interministérielle de politique agricole de 2012 et par les avis du Conseil d'État. Voilà pour la question des compétences et de la manière dont elles s'appliquent.

Dans son arrêt de mars 2017, le Conseil d'État, vous l'avez rappelé, a cassé l'arrêté du gouverneur de la province d'Anvers du 22 février 2016 en matière d'échardonnage. Cet arrêt résultait du fait que l'arrêté du gouverneur basé - soyez attentive! - sur l'arrêté royal du 19 novembre 1987, pris en exécution de la loi du 2 avril 1971, avait été abrogé par la Région flamande à partir du 1^{er} janvier 2014, pour ce qui concerne ses compétences uniquement - les compétences de la Région flamande. La loi du 2 avril 1971 et, par conséquent, l'arrêté royal de novembre 1987 n'ont pas été abrogés en ce qui concerne les compétences fédérales en matière d'agriculture. L'échardonnage sur et autour des parcelles agricoles reste donc toujours d'application au niveau national.

Cette législation exige donc la lutte contre quatre espèces de chardons, parmi plus de vingt espèces présentes en Belgique.

De tout cela, il résulte qu'une évaluation et une actualisation de cette législation en matière d'élimination des chardons s'impose. Ce processus est en cours au niveau fédéral. Un projet d'arrêté royal m'a été soumis par le SPF Santé publique et c'est dans ce cadre que l'avis du Comité scientifique de l'AFSCA a été demandé. Il s'agit d'un avis scientifique indépendant, demandé pour chaque projet de loi et d'arrêté royal portant sur l'évaluation et la gestion des risques pour la chaîne alimentaire, la santé animale et la protection des végétaux. Cet avis est totalement indépendant de l'arrêt du Conseil d'État.

Outre l'avis du Comité scientifique de l'AFSCA, il est prévu de consulter les *stakeholders*, les organisations agricoles, les organisations environnementales et la consultation publique en ce qui concerne le Plan fédéral Abeilles, auquel j'accorde beaucoup d'importance. Enfin, le projet sera discuté lors d'une concertation avec les Régions au cours de la Conférence interministérielle de la politique agricole.

Pour l'instant, j'analyse les différentes propositions du SPF Santé publique visant à limiter l'échardonnage obligatoire uniquement au bord des champs, sur et autour des parcelles agricoles. Dans tous les cas, je souhaite qu'il y ait une simplification, un peu de transparence dans cette législation. Je souhaite aussi qu'il y ait un assouplissement et, par ailleurs, je tiens compte du fait que les chardons sont importants, dans la chaîne environnementale, pour les abeilles.

Dans ma décision, je tiendrai compte de l'avis des organisations agricoles pour ce qui concerne l'élimination de la cirse des champs, très envahissante, qui est importante pour la protection de leurs parcelles, mais surtout de l'intérêt écologique des chardons pour les abeilles et pour les autres pollinisateurs, qui jouent un rôle crucial.

Ce nouveau projet d'arrêté royal portera uniquement ses effets sur le volet fédéral de la réglementation. Les autorités régionales devront, le cas échéant, agir elles-mêmes si elles souhaitent adapter la législation pour ce qui relève de leurs compétences. Nous allons évidemment essayer de nous concerter pour aboutir à une législation compréhensible, applicable et, je l'espère, raisonnable.

Votre question m'a permis de me rappeler quelques souvenirs, notamment lorsque j'allais, petit garçon, faucher les chardons dans les prairies. À l'époque, le garde-champêtre les considérait comme envahissants et véritablement dangereux.

05.03 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Tout à fait, monsieur le ministre. Pour ma part, j'ai une astuce: je les coupe et vide de l'eau de la tige creuse. Ensuite, ils meurent. Cette technique est d'une efficacité redoutable! Je suis entourée de chardons puisque je vis à la campagne. C'est merveilleux, non?

En tout cas, je vous remercie de votre réponse, qui m'a aussi rappelé quelques souvenirs. Elle a permis aussi de resituer les compétences et les zones concernées. Je n'avais pas suffisamment tenu compte de cette dimension dans ma question.

Il est évidemment judicieux de prévoir des concertations ainsi qu'un avis complémentaire intégrant les préoccupations agricoles, environnementales ainsi que les problèmes de pollinisation et de survie des abeilles.

Un timing est-il programmé?

05.04 Willy Borsus, ministre: C'est le résultat qui compte. Nous disposons d'un beau texte. Il n'y a pas le feu au lac. Ce n'est pas notre priorité, mais je voudrais régler la question au vu du caractère inacceptable de la situation.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

La **présidente**: La question n° 18383 de Mme Rita Gantois est reportée. Les questions n°s 18578, 18579 et 18585 de Mme Yoleen Van Camp sont transformées en questions écrites.

06 Questions jointes de

- **M. Damien Thiéry au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la lutte contre la fraude sociale envers les CPAS" (n° 18933)**
- **Mme Valerie Van Peel au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "la fraude sociale dans les CPAS" (n° 18991)**

06 Samengevoegde vragen van

- **de heer Damien Thiéry aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de strijd tegen sociale fraude bij de OCMW's" (nr. 18933)**
- **mevrouw Valerie Van Peel aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "sociale fraude en OCMW's" (nr. 18991)**

06.01 Damien Thiéry (MR): Madame la présidente, monsieur le ministre, la lutte contre la fraude sociale a normalement pour but de tendre vers une bonne gestion des moyens alloués aux services sociaux. Des services sociaux forts doivent pouvoir diriger leurs moyens vers ceux qui en ont réellement besoin et en exclure ceux qui n'entrent pas dans les conditions émises par la loi. Rien de plus logique! Il s'agit là d'une politique essentielle visant à maintenir et renforcer notre sécurité sociale. En outre, une politique explicite a

un effet dissuasif et instaure un climat d'équité entre les citoyens. C'est fondamental.

Or on sait que, depuis sa mise en place, ce gouvernement a beaucoup investi dans sa politique de lutte contre la fraude sociale. Après plus de deux ans de travail, des résultats doivent certainement commencer à s'afficher. C'est dans ce cadre, monsieur le ministre, que je souhaitais vous interroger. Quelles actions avez-vous entreprises pour prévenir et combattre la fraude sociale, plus spécifiquement dans les CPAS? Existe-t-il des données chiffrées sur les résultats de la mise en place de ces actions? A-t-on une idée plus ou moins précise des montants éventuellement déjà récupérés? Enfin, envisagez-vous, dans le futur et jusqu'à la fin de la législature, d'autres actions dans le cadre de la lutte contre la fraude sociale?

06.02 Willy Borsus, ministre: Madame la présidente, monsieur le député, comme vous l'avez très justement indiqué, les moyens de l'aide sociale doivent être mobilisés vers celles et ceux qui en ont vraiment besoin. Notre objectif est de s'en assurer.

Les CPAS sont – on le sait – un maillon important dans le cadre de cette politique. Selon une étude menée par PWC en décembre 2013 sur la fraude sociale au sein des CPAS, les analyses quantitatives et qualitatives ont démontré que la fraude sociale au sein des CPAS reste faible. Elle a été quantifiée puisque cette étude a montré que la fraude n'atteint pas les 5 %, même si c'est déjà trop et même s'il est toujours difficile de quantifier un phénomène que, par définition, on ne connaît pas complètement.

Le travail préventif qui est effectué, le travail de contrôle me paraît important et c'est une priorité du gouvernement. On trouve l'exercice de cette priorité grâce à la mise en place de deux autres instruments que je vais détailler, importants pour les CPAS en plus, bien sûr, de l'enquête sociale chargée d'examiner tous les éléments de la situation du bénéficiaire ou du bénéficiaire potentiel.

Pour chaque demande d'aide qui lui est adressée, le CPAS a l'obligation d'effectuer une enquête sociale en vue de récolter les informations nécessaires permettant d'aboutir à un diagnostic précis et complet sur l'existence et l'étendue du besoin d'aide et proposant les moyens les plus appropriés d'y faire face. La visite à domicile et la consultation des données via les flux de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale font partie intégrante de cette enquête sociale.

Je vous parlais de deux autres instruments. Le premier est les clignotants. Lorsqu'une demande d'aide, de subvention, d'intervention, de revenu d'intégration est faite par le CPAS, ces clignotants résultent d'une application croisant les données communiquées par le CPAS et celles des flux de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale. Dès qu'une incohérence est constatée, une alerte sous forme de clignotant est envoyée directement dans l'e-box du CPAS. À la suite de cette alerte, il est de la responsabilité du CPAS d'enquêter sur les cas signalés et de prendre les dispositions nécessaires, après vérification, afin de récupérer les aides éventuellement octroyées erronément.

Actuellement, les croisements de données sont effectifs pour les données suivantes: les allocations familiales et de naissance, les allocations de chômage, le revenu cadastral, les pensions, le revenu du travail salarié, l'assurabilité et les allocations pour les personnes handicapées.

Depuis la mise en œuvre des clignotants en 2014, ceux-ci ont permis la récupération d'un montant de 7 280 610 euros suite aux vérifications de demandes d'intervention, tant pour le revenu d'intégration que pour l'aide sociale. On peut par ailleurs constater que l'amélioration constante du système permet également une augmentation du retour financier. Ainsi, pour les seuls mois de janvier et février 2017, une récupération de 739 209 euros a été constatée.

Deuxième élément supplémentaire: l'introduction d'une analyse des processus dans les CPAS. En effet, outre ces modes de contrôle, une analyse des processus est réalisée dans au moins cinquante CPAS chaque année. Cette analyse peut s'apparenter à un audit, qui est réalisé par les inspecteurs auprès des CPAS. Pendant cette analyse, les processus liés au traitement comptable et au suivi des créances sont étudiés.

L'objectif de l'analyse consiste à utiliser l'expertise de l'inspecteur pour formuler des propositions de correction, d'amélioration, de collaboration avec les acteurs du CPAS, afin d'optimiser les processus de décision ou de contrôle au sein du CPAS.

Par ailleurs, le service Inspection du SPP Intégration sociale a pour mission de responsabiliser davantage

les CPAS. Les clignotants que je viens d'évoquer et l'analyse des processus réalisent et permettent les contrôles nécessaires tout en contribuant à ce que les CPAS travaillent de manière précise, attentive et correcte. Le service Inspection observe également les clignotants et aide à exécuter les analyses des processus des CPAS. Il opère un suivi rigoureux des propositions d'amélioration. C'est pourquoi j'ai aussi libéré des budgets cette année afin de renforcer le service Inspection du SPP Intégration sociale de cinq inspecteurs. En plus de leurs tâches d'inspection et de contrôle, ces derniers sont également amenés à travailler, au travers des analyses et de leur présence sur le terrain, au développement et à l'optimisation des outils permettant aussi d'affiner la lutte contre la fraude sociale.

De plus, j'ai souhaité renforcer le service juridique de mon administration, notamment pour lutter contre le statut de faux indépendant. Nous constatons l'émergence de véritables mouvements, de flux de ressortissants de certains pays de l'Union européenne qui cherchent à profiter injustement de l'intervention sociale auprès des CPAS dès leur première période d'installation dans notre pays. Normalement, l'installation dans notre pays est conditionnée à la détention d'une profession ou à la possibilité de l'exercer ou bien encore à la disposition de ressources.

J'ai mené des concertations avec le secrétaire d'État Francken qui ont abouti à la mise en place d'un flux d'informations direct et d'une action coordonnée entre le SPP Intégration sociale, l'Office des Étrangers et l'INASTI. Nous travaillons, en ce moment, à l'identification de la présence de ressources ou de biens à l'étranger par un certain nombre de bénéficiaires.

Je pense avoir évoqué les principaux éléments. Un certain nombre de choses ont été mises sur la table. Nous poursuivons le travail, avec le renfort des équipes, les liens avec l'Office des Étrangers, le statut d'indépendant et l'identification des biens à l'étranger. Nous nous sommes notamment intéressés à ce qui se passe aux Pays-Bas. Nous viendrons avec des propositions à cet égard.

06.03 Damien Thiéry (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie de votre réponse. En vous posant cette question, je ne pensais sincèrement pas que vous apporteriez autant d'informations concrètes et intéressantes.

Je vous remercie également pour les chiffres, car nous n'en recevons pas nécessairement quand nous posons certaines questions. C'est important, parce qu'on sous-estime parfois le phénomène de la fraude sociale. Vos résultats sont encourageants.

Je rebondirai sur deux aspects. Agir en vue de responsabiliser et de favoriser l'autonomie des CPAS est vraiment fondamental. Vous avez engagé des moyens à cet égard, notamment en renforçant les services d'inspection et les services juridiques. Honnêtement, je ne pensais pas qu'on irait aussi loin. Mais, si je comprends bien votre réponse, le nombre de faux indépendants qui s'installeraient serait quand même élevé. Nous devons, bien entendu, soutenir les indépendants sur le sol belge. Encore faut-il que ces gens soient réguliers. Vous accomplissez un travail impeccable à cet égard.

Enfin, même si peu de monde assiste à cette réunion, je ne puis que vous encourager à diffuser cette information auprès du grand public et des CPAS. En tant que membre d'un pouvoir communal, qui exerce donc la tutelle sur ceux-ci, si je n'avais pas posé la question ici, je n'aurais peut-être pas été conscient - en tant que bourgmestre non nommé - de ce qui passe réellement dans mon propre CPAS.

Il convient, dès lors, de véhiculer cette information d'une importance capitale pour une bonne gestion communale.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

07 Question de Mme Katrin Jadin à la ministre de l'Énergie, de l'Environnement et du Développement durable, sur "l'agro-écologie" (n° 18887)

07 Vraag van mevrouw Katrin Jadin aan de minister van Energie, Leefmilieu en Duurzame Ontwikkeling over "agro-ecologie" (nr. 18887)

07.01 Katrin Jadin (MR): Monsieur le président, madame la ministre, l'agro-écologie est une façon de concevoir des systèmes de production qui s'appuient sur les fonctionnalités offertes par les écosystèmes. Elle les amplifie tout en visant à diminuer les pressions sur l'environnement – par exemple, réduire les

émissions de gaz à effet de serre, limiter le recours aux produits phytosanitaires – et à préserver les ressources naturelles.

Il s'agit d'utiliser au maximum la nature comme facteur de production, en maintenant ses capacités de renouvellement. Cela implique le recours à un ensemble de techniques qui considèrent l'exploitation agricole dans son ensemble. C'est grâce à cette approche systémique que les résultats techniques et économiques peuvent être maintenus ou améliorés tout en améliorant les performances environnementales.

Avec cette méthode, serait-il possible de complètement arrêter l'utilisation de pesticides? Des études ont-elles été menées à ce sujet et portées à la connaissance de votre département?

07.02 Willy Borsus, ministre: Monsieur le président, madame la députée, il s'agit à la fois d'une question intéressante et complexe. Nous avons évoqué, dans les questions précédentes, combien nous sommes engagés dans la réduction, voire la suppression de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. La mise en œuvre du nouveau plan fédéral de réduction des pesticides et les interdictions que j'ai évoquées tout à l'heure en sont des étapes importantes, qu'elles concernent les non-professionnels ou les professionnels.

Par ailleurs, j'observe combien – que ce soit en termes de production ou de consommation – les productions bio rencontrent un succès croissant. J'étais lundi au Conseil européen des ministres de l'Agriculture au Luxembourg. En parfaite intelligence avec mes collègues régionaux, nous défendons la protection du bio et l'état actuel des exigences en matière de présence de résidus dans les produits bio, de manière à ne pas dévaloriser le bio. Nous sommes convaincus que c'est une piste d'avenir importante et croissante pour la production agricole.

En outre, la recherche et l'innovation sont des alliés importants. Je suis convaincu que la science, à court et à moyen termes, va de plus en plus nous offrir des alternatives à faibles risques ou complètement bio dans les traitements d'insectes, de maladies ou de graminées.

Pour avoir rencontré plusieurs scientifiques et visité des entreprises, je pense que ces alternatives constituent un des rendez-vous importants que nous aurons à l'avenir et je souhaite qu'on continue dans cette voie: diminuer l'usage des produits phyto, être exigeant par rapport à la protection du bio, veiller à supprimer tout ce qui n'est plus indispensable ou qui pourrait avoir des conséquences dangereuses, soutenir le modèle économique qui permet de valoriser en circuits courts et dans les filières bio et de proximité et s'inscrire avec les Régions qui ont une part de compétences dans la matière, dans une évolution de nos modèles.

Tout ceci représente le sens de mon engagement, en veillant à ne pas stigmatiser d'autres types de valorisations de nos productions agricoles.

07.03 Kattrin Jadin (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie pour votre réponse. Nous partageons ces objectifs et je ne peux que vous encourager à progresser dans cette voie.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

La **présidente**: La question n° 18891 de Mme Kattrin Jadin sera répondue par le ministre des Affaires sociales et de la Santé publique.

08 Question de Mme Muriel Gerkens au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "les contrats de travail des étudiants aidés par les CPAS" (n° 18813)

08 Vraag van mevrouw Muriel Gerkens aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de arbeidsovereenkomsten van studenten met OCMW-steun" (nr. 18813)

08.01 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je suis interpellée par des centres qui accueillent des jeunes en situation de grande difficulté et qui travaillent avec eux dans des modules de réinsertion socioprofessionnelle. Ils se servent notamment des jobs étudiants pour permettre à ces jeunes de se réinsérer dans le milieu du travail.

L'arrêté royal du 25 avril 2014 relatif au droit à l'intégration sociale fait une différence entre les étudiants boursiers et non boursiers puisqu'un jeune bénéficiant de l'intégration sociale et qui travaille en tant que jobiste a droit à un revenu mensuel immunisé. Le CPAS ne peut donc pas déduire ce revenu du revenu d'intégration sociale, mais le montant de cette somme immunisée, de ce plafond, est différent selon que l'on est boursier ou non.

Pour un jeune boursier, l'immunisation est limitée à 66,73 euros par mois et pour un jeune non boursier, celle-ci est plus élevée et équivaut à 239,25 euros par mois.

Cette différence m'apparaît comme étant un non-sens qui risquerait de pousser, voire même pousse clairement, les jeunes boursiers à travailler en noir afin de pallier cette inégalité, d'autant que les CPAS les obligent à être boursiers puisque cela leur permet de compléter leur revenu. En 2016, selon Randstad Interim, 18 % des étudiants travaillaient sans aucun contrat. Cette dimension de non-contractualisation d'un travail en tant qu'étudiant est à prendre en compte.

Les étudiants boursiers sont évidemment les étudiants les plus fragiles, les plus précarisés, et qui disposent de revenus moindres. Il est donc un peu paradoxal que ceux-ci soient davantage pénalisés que les autres. J'aurais voulu connaître les arguments qui justifient cette différence de traitement. Je voudrais savoir si vous envisagez d'harmoniser le parcours d'intégration professionnelle de jeunes qui bénéficient d'un revenu d'intégration sociale, quel que soit leur statut, boursier ou non.

08.02 Willy Borsus, ministre: Madame Gerkens, vous avez raison, l'origine de l'article 35, § 2 de cet arrêté royal du 11 juillet 2002 remonte à l'époque où M. Vande Lanotte était, si je ne m'abuse, en charge du Budget, de l'Intégration sociale et de l'Économie sociale.

L'arrêté royal de juillet 2002 porte règlement général en matière de droit à l'intégration sociale. Il prévoit bien cette différence entre les étudiants boursiers et non boursiers. Cette mesure visait, à l'origine, à diminuer la différence de revenu existant entre les étudiants boursiers et les non boursiers recevant un revenu d'intégration, sachant qu'ils sont tous confrontés aux mêmes charges. C'était un peu la philosophie. Les charges étaient les mêmes, et certains étaient déjà aidés par une bourse, tandis que d'autres non. Les montants complémentaires et l'immunisation étaient donc différents.

On le sait, la bourse d'études permet de soutenir les jeunes pour leur donner accès à l'enseignement, afin qu'ils puissent avoir toutes les chances de pouvoir poursuivre leurs études et d'avoir un avenir professionnel. Il nous semble indispensable que les CPAS aident ces jeunes en difficulté financière, en évitant aussi les pièges indirects que vous avez soulignés.

Je travaille actuellement à une réforme du système d'intégration socioprofessionnelle, que j'espère ambitieuse. Des pistes de réforme sont à l'étude et même plus qu'à l'étude, car déjà bien avancées. La question relative à la différence entre les étudiants boursiers et non boursiers est un des éléments que nous examinons, afin d'éviter de décourager les jeunes de prendre un job d'étudiant, et d'éviter de les pousser vers le travail au noir ou en gris, en tout cas non déclaré, comme vous le soulignez très pertinemment.

Les propositions de réforme font l'objet d'une concertation avec les fédérations de CPAS. Je les reverrai prochainement.

Dans ce projet, nous visons la simplification administrative. Nous voulons faire disparaître la multiplicité des taux, en fonction des statuts. Nous essayerons de bien coller à la réalité, tout en simplifiant. L'objectif sera d'encourager la prise d'une activité professionnelle, également pour les étudiants, tout en évitant les pièges que vous avez soulignés.

08.03 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Merci, monsieur le ministre. Je ne peux qu'être satisfaite de votre réponse. Vous avez une analyse qui rejoint la mienne, mais aussi celle de nombreux acteurs de terrain. En effet, si on examine tout ce qui est mis en place pour aider les jeunes en difficulté, qui ne peuvent être soutenus par leur famille, on s'aperçoit qu'ils doivent mériter cette aide. D'un étudiant qui bénéficie d'une aide du CPAS, on attend qu'il travaille aussi pendant les vacances, qu'il choisisse des études qui lui garantissent de trouver un emploi, alors qu'on ne demande rien de tel aux autres étudiants. De plus, je trouve important de les soutenir concernant cette différence entre les plafonds immunisés.

J'espère que vous arriverez à trouver une solution suite aux concertations et consultations en cours.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

09 Question de Mme Muriel Gerkens au ministre des Classes moyennes, des Indépendants, des PME, de l'Agriculture et de l'Intégration sociale, sur "le rôle de l'AFSCA contre les haies d'aubépines" (n° 18980)

09 Vraag van mevrouw Muriel Gerkens aan de minister van Middenstand, Zelfstandigen, KMO's, Landbouw en Maatschappelijke Integratie over "de rol van het FAVV in het rooien van meidoornhagen" (nr. 18980)

09.01 **Muriel Gerkens** (Ecolo-Groen): C'est une information qui a circulé pas mal sur les réseaux, et j'ai été interpellée par des particuliers mais aussi des petits agriculteurs de la Hesbaye. Ils ont des haies d'aubépine autour de leur propriété. Ces haies participent bien sûr à la biodiversité, à la nidification, et jouent un rôle particulièrement important. Comme pour d'autres arbres fruitiers, il arrive que le feu bactérien les ravage. On a connu un épisode dramatique il y a plusieurs années. Depuis lors, il y a une prudence sans doute excessive vis-à-vis de l'aubépine. Certains considèrent qu'il est inévitable qu'elles redéveloppent le feu bactérien et que celui-ci se propagera partout.

Selon les informations que j'ai reçues, des inspecteurs de l'AFSCA rendent visite à des particuliers pour leur demander de couper leur haie d'aubépine, en vue de protéger les champs de fruitiers voisins. En général, ces champs sont de grande ampleur et de culture intensive, donc particulièrement fragiles. Les inspecteurs vont jusqu'à affirmer que des prélèvements positifs au feu bactérien ont été réalisés alors qu'on s'aperçoit ensuite que ces prélèvements n'avaient pas été réalisés ou qu'il n'en était rien. Il y a donc colère et incompréhension.

Des solutions ont parfois été trouvées, le producteur de fruits ayant convenu avec des propriétaires de haies de réaliser de manière régulière des tests sur les haies d'aubépine et de prendre des mesures si problème il y avait.

Donc, il est possible d'avoir des procédés et des manières concertées qui veillent à la fois à la protection des arbres fruitiers et à la protection de la biodiversité via les haies d'aubépines.

Monsieur le ministre, où se situent les compétences de l'AFSCA par rapport à ces interventions? Selon quels critères intervient-elle? Des tests réguliers préventifs sur toutes les plantes sensibles au feu bactérien pourraient-ils être une solution? Peut-être faut-il préconiser ou exiger l'arrosage à la bouillie bordelaise, mais pourquoi demander la suppression de ces haies de manière arbitraire? Comment préserver l'équilibre entre biodiversité et production locale de fruits?

09.02 **Willy Borsus**, ministre: Je voudrais rappeler que la mission de l'AFSCA est de veiller à la sécurité de la chaîne alimentaire - cela, tout le monde le sait -, à la qualité de nos aliments - on ne l'ignore pas non plus - et aussi, bien sûr, de protéger la santé des hommes, des animaux et des plantes. En d'autres mots, ses compétences comprennent également la santé des végétaux. Quelquefois, on a moins cela en tête dans le grand public.

Le feu bactérien est une bactérie nuisible qui est soumise à une lutte obligatoire, conformément aux dispositions européennes concernant les mesures de protection contre l'introduction d'organismes nuisibles aux végétaux ou aux produits végétaux et contre leur propagation. Il y a un cadre européen qui, en tout cas, nous oblige à lutter. L'AFSCA est chargée d'appliquer et de faire appliquer lesdites réglementations. L'AFSCA doit, à ce titre, effectuer des contrôles dans les pépinières, chez les producteurs de fruits, dans les jardins, dans les parcs, dans les squares et encore ailleurs, et dans la nature en général afin de détecter la présence de cette bactérie.

En cas de découverte de contaminations, des mesures de lutte sont obligatoires. Ceci consiste en l'enlèvement et la destruction des parties de plantes touchées. Car il n'existe, me dit-on – je vous avoue ne pas être un spécialiste du feu bactérien – pas d'autres moyens de lutte contre la maladie. Sur le site web de l'AFSCA, une brochure fournit de l'information sur la maladie et les mesures préventives.

Dans certaines zones, dites "zones-tampon", la recherche et la lutte contre le feu bactérien sont renforcées de façon à pouvoir garantir la commercialisation de plantes saines. Il faut noter que ces zones, si elles sont

significatives, ne représentent qu'une surface relativement restreinte de notre territoire, soit 904 km² en 2007, ce qui équivaut à un peu moins de 3 % du territoire belge.

Il est prévu, dans ces zones, une inspection approfondie des plantes hautes visibles depuis la voie publique. S'il y a des symptômes clairement visibles de feu bactérien, il est demandé au contrôleur de s'adresser à l'habitant et de lui demander l'autorisation de prélever des échantillons.

Vous soulignez à juste titre la nécessité de l'entretien, du soutien et du maintien de la biodiversité. En vue de la protection de cette biodiversité, une approche graduelle des mesures de lutte à appliquer a été mise en place.

En fonction de la sévérité des atteintes, les plantes contaminées seront taillées à au moins 50 cm en dessous du site d'infection le plus bas ou coupées au niveau du sol. Cette dernière option survient seulement dans les cas d'infestation sévère ou récurrente. L'arrachage des plantes infestées n'est imposé que lorsque les mesures que je viens d'évoquer ne se sont pas révélées efficaces.

Si vous estimez qu'il y a des problèmes particuliers, je suis à l'écoute mais il me semble que mes services ont déjà bien intégré la nécessité de lutter contre le feu bactérien mais aussi de préserver la biodiversité ainsi que la gradation dans l'intervention. Je vous ai également parlé des zones tampons.

09.03 Muriel Gerkens (Ecolo-Groen): Monsieur le ministre, je vous remercie pour vos réponses. À d'autres moments et sur d'autres sujets, on rencontre aussi des difficultés d'information et de compréhension. Je me dis qu'il y a sans doute eu ici une information insuffisante en ce qui concerne le mesurage ou la gradation des actions. Il y a peut-être moyen de mieux informer les personnes concernées du fait qu'il y aura des visites régulières et des interventions progressives. De la sorte, ces personnes seront au courant et n'auront pas le sentiment qu'elles risquent de perdre leurs haies, puisque l'objectif n'est pas la disparition de ces haies mais la lutte contre le feu bactérien. J'espère que vous pourrez relayer cette préoccupation.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.

La **présidente**: Mme Van Peel demande le report de sa question n° 19189 et Mme Cassart transforme sa question n° 19126 en question écrite.

La réunion publique de commission est levée à 16.19 heures.

De openbare commissievergadering wordt gesloten om 16.19 uur.